

## Les lauréats

3<sup>e</sup>  
prix  
masters

## Évaluation des risques engendrés par la collecte des déchets ménagers

par **François Tingaud**

Université Paris VII-Diderot, master professionnel 1 « Sciences de la terre, de l'environnement et des planètes », spécialité « Génie de l'environnement et industrie »

L'évaluation des risques professionnels (EvRP) est définie comme étant l'identification des dangers et l'analyse des conditions d'exposition des employés. Elle constitue l'un des principaux leviers de progrès de la démarche de préservation de la santé et de la

sécurité des travailleurs.

Des études nationales montrent que la fréquence des accidents de travail (AT) dans les métiers de la gestion des déchets est près de deux fois supérieure à la moyenne de celle de l'ensemble des secteurs d'activité en France. A cette réalité inhérente aux salariés s'ajoute un coût financier élevé pour l'entreprise. Depuis 2001, l'Etat oblige tout employeur à transcrire, dans un document unique, les résultats des EvRP faites pour chacune de leurs unités de travail et à les réviser annuellement. Ce dispositif permet d'alimenter un plan annuel de prévention dans lequel les décisions, la hiérarchisation et la programmation des actions ainsi que leur mise en œuvre sont établies.

L'entreprise SITA NP sensibilise au mieux son personnel aux questions de la sécurité. En interne, cette démarche permet d'améliorer le fonctionnement des activités. En externe, elle constitue un outil de communication efficace sur le sérieux des prestations aux usagers.

Cependant, par faute de temps, aucune mise à jour des EvRP n'a été établie sur les 9 unités d'œuvre (équiper de collecte, ilotier, conducteur OM et DI...) des agences de Picardie depuis plus de 2 ans.

Le but de la mission est de permettre à SITA NP :

- d'être en conformité réglementaire vis-à-vis du Code du travail ;
- de développer un outil automatisé fiable et ergonomique pour le management des EvRP ;
- de proposer un plan d'action de prévention pour l'ensemble des unités de travail en cohérence avec la réalité du terrain.

## Conception d'un outil de quantification

Des audits « métier », des entretiens individuels avec les opérationnels ainsi que des réunions avec les chefs de service ont permis de mettre en avant les principaux risques en exploitation. Ils sont essentiellement liés aux actions de manutention et de transport des contenants à déchets. Ces risques doivent être identifiés et analysés afin d'y déployer des moyens de prévention techniquement appropriés pour le poste et financièrement acceptables pour l'entreprise.

Une application informatique a été développée afin de quantifier les risques. Cet outil intègre le système de cotation défini par SITA France, basé sur 4 grilles correspondant à des facteurs de pondération ou d'amplification (la fréquence d'exposition à la situation dangereuse, la probabilité d'apparition du dommage matériel et/ou humain, la gravité du dommage et la maîtrise des risques).

Cette trame permet de cibler et d'agir plus précisément sur les actions les plus risquées en incluant, notamment, la décomposition de chaque tâche effectuée par l'opérationnel

## IUP GÉNIE DE L'ENVIRONNEMENT

Ouvert depuis 1993, l'IUP a des liens forts avec les milieux professionnels et assure des débouchés riches et variés dans les métiers de l'environnement au niveau cadre. La spécialité offre une formation fondamentale et générale, technologique, professionnelle permettant aux étudiants de trouver et d'exercer des métiers attractifs.

Métiers visés : diagnostic de nuisances, études d'impacts, procédés propres, R&D, développement durable, Agenda 21, HQE, audits, normes, bilan carbone, dépollution et réhabilitation.

Gisements d'emplois : sociétés, bureaux d'étude, PME/PMI, grands groupes industriels, collectivités territoriales, secteur public de l'État.

L'IUP, conforme à la charte de qualité, est une formation à forte et rapide insertion professionnelle (94 % OVE 2006) et a obtenu 10 distinctions ces 3 dernières années.



L'Université Paris VII-Diderot était représentée par Jean-Pierre Frangi, directeur de l'IUP « Génie de l'environnement »